

**72^{ème} session du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale,
15-17 octobre 2025**

Point 4 (b) Problèmes de santé auxquels sont confrontées les populations touchées par des catastrophes et des situations d'urgence y compris la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (2005)

Le Conseil International des Infirmières (CII) qui représente plus de 28 millions d'infirmières dans le monde, se félicite du rapport d'étape sur les problèmes de santé auxquels sont confrontées les populations touchées par des catastrophes et des situations d'urgence y compris la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (2005). Le rapport souligne que la région continue d'être confrontée à des situations d'urgence sanitaire complexes et prolongées causées par de multiples aléas mais que les besoins croissants et les risques associés restent gravement sous-financés.

Le CII souligne que la préparation à tous les risques dépend d'un personnel de santé solide, protégé et doté de ressources suffisantes. Il est essentiel de renforcer les capacités du personnel et de garantir la préparation aux situations d'urgence. Cela signifie non seulement augmenter la disponibilité des agents de santé pendant les crises mais aussi leur garantir une formation continue, des outils appropriés et des infrastructures adéquates pour dispenser des soins dans des situations d'urgence. Les infirmières représentant près de 59 % du personnel de santé mondial, leur rôle est central. Le CII exhorte donc les États membres à fournir des ressources et à donner les moyens aux infirmières et aux infirmières en chef, de contribuer de manière significative à la mise en œuvre nationale du RSI et à veiller à ce que le leadership infirmier soit explicitement représenté dans la désignation des autorités nationales du RSI.

Les compétences fondamentales du CII en matière de soins infirmiers en cas de catastrophe fournissent un cadre pertinent à l'échelle mondiale pour renforcer la préparation du personnel en cas d'afflux massif de patients. L'intégration de ces compétences dans des systèmes tels que les équipes médicales d'urgence (EMT) améliorera la prestation des soins d'urgence. Il est essentiel de développer l'expertise des infirmières en matière de soins traumatologiques, de soutien en santé mentale et de gestion des urgences afin d'accroître la résilience globale du système. Le CII appelle également à l'intégration de la préparation aux catastrophes dans les programmes d'études infirmières de base afin que chaque infirmière soit en mesure

de répondre aux situations d'urgence. Un personnel infirmier réactif et agile contribue à assurer la continuité des soins pendant les crises ce qui permet de sauver des vies et de réduire les effets à long terme sur la santé.

Il est tout aussi essentiel de protéger les travailleurs de la santé et de garantir leurs droits. Comme le souligne le rapport, les attaques contre les soins de santé dans les zones de conflit restent une préoccupation majeure : selon le système de surveillance des attaques contre les soins de santé de l'OMS, près des deux tiers de toutes les attaques de ce type dans le monde ont été enregistrées dans la région de la Méditerranée orientale. Ces agressions dévastent des vies, affaiblissent des systèmes de santé déjà fragiles et violent le droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève. Le CII condamne fermement ces attaques et insiste sur le fait que les professionnels de santé et les établissements de santé ne doivent jamais être pris pour cible. Les infirmières et autres professionnels de santé doivent pouvoir dispenser des soins de manière impartiale, en toute sécurité et sans crainte de violence.

Enfin, le CII exhorte les États membres à défendre les droits des travailleurs de la santé en leur garantissant une rémunération équitable, des ressources adéquates et un soutien pour leur bien-être mental et physique, tant pendant qu'après les crises. La protection et l'autonomisation des travailleurs de la santé sont fondamentales pour maintenir une réponse d'urgence efficace et préserver les services de santé essentiels.

En investissant dans le renforcement des capacités de la main-d'œuvre, la préparation aux situations d'urgence et la protection du personnel de santé, les pays de la région de la Méditerranée orientale seront mieux équipés pour faire face aux défis croissants posés par les catastrophes et les situations d'urgence. Le CII se tient prêt à travailler aux côtés des États membres pour atteindre ces objectifs communs.

Liens

- La Journée internationale des infirmières 2024 a pour thème : « Nos infirmières. Notre avenir. Le pouvoir économique des soins » – <https://www.icn.ch/resources/publications-and-reports/international-nurses-day-2024-report>
- Compétences de base pour les soins infirmiers en cas de catastrophe : compétences des infirmières engagées dans les équipes de soin d'urgence (NIVEAU III) https://www.icn.ch/sites/default/files/2023-04/ICN_2022_Disaster-Comp-Report_EN_WEB.pdf